

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2008

REVENUS DU TRAVAIL - (n° 1096)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
M. Cherpion, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 5

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 7 :

« 5° Dans les deuxième et troisième phrases du troisième alinéa, les mots ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision et de rectification d'une référence erronée.